

préconisation technique

IV-1 Mise en œuvre en toiture

- DTU P06-002 (règles NV65 en zone 5), le DTU 40.35 et le DTU 40.36 sont applicables
- La pente de toiture minimale doit être de 25 % pour un bac ondulé
- La pente de toiture minimale doit être de 15% pour un bac nervuré

IV-2 Choix de la matière des tôles

Le choix du matériau doit être préconisé de la façon suivante :

Distance de la construction au front de mer	0 – 100 m	100 – 400 m	+ 400 m
Matériaux préconisés	Aluminium ou Zinc	Aluminium, Zinc, ou acier laqué sous condition (1)	Aluminium, Zinc, ou acier laqué

(1) Pour l'acier laqué classe VI, les risques de corrosion étant élevés dans cette zone, le fournisseur doit en informer le client et étudier avec lui quel est le produit le plus adapté au lieu de construction. Les conditions d'utilisation étant connues, l'acier laqué classe VI peut être utilisé s'il est jugé adapté.

IV-3 Etanchéité au faîtage

Il sera préconisé l'emploi d'une bande de butyle (mastic élastomère) préformé ou extrudé sur place ou un entoilage revêtu d'un traitement par produit d'étanchéité. L'utilisation d'une étanchéité contenant du goudron est à proscrire pour le zinc.

IV-4 Fixations

La préconisation technique indiquera que :

- Le nombre de fixations doit tenir compte des caractéristiques des vis et des prescriptions du fabricant et/ou d'un bureau d'études techniques.
- Les tasseaux et pontets sont posés à chaque point de fixation pour les parties du clos et du couvert. Ils seront posés conformément à un cahier de mise en œuvre fourni.
- Les fixations en plage sur des tôles en aluminium ou support bois sont interdites.
- L'utilisation d'une visseuse à limiteur de couple est préconisée

IV-5 Traitement des sous rives

Pour les produits de couverture acier ou aluminium on recommandera l'utilisation de closoirs en mousse ou de pontets pleins afin d'améliorer l'étanchéité

Pour les produits de couverture en zinc, par contre, l'utilisation de closoirs sera proscrite (mauvaise ventilation, rétention d'eau entraînant à terme une perforation de la matière)

IV-6 Chéneaux acier

La préconisation technique indiquera qu'un complément de protection doit être prévu sur la surface mouillée des chéneaux en acier. Ce complément est appliqué sur chantier, après installation du chéneau. Il est constitué d'un produit d'étanchéité liquide d'épaisseur 1 mm minimum.

Par ailleurs, la préconisation technique déconseillera la mise en place d'un chéneau central. Si mis en place, il doit être surdimensionné et disposer de déverses aux extrémités pour juguler le débordement hors du bâtiment, disposer d'une pente minimale et de soudures meulées.

IV-7 Compléments d'étanchéité

La préconisation technique précisera les points suivants :

- Dans les recouvrements longitudinaux on appliquera l'un des compléments d'étanchéité suivants :
 - Butyle (mastic élastomère) préformé ou extrudé sur place pour les tôles isothermes
 - Joint adhésif de type EPDM pour les tôles sèches
- Dans le cas d'un recouvrement transversal, on appliquera un complément d'étanchéité constitué
 - par un double cordon de butyle (mastic élastomère) préformé ou extrudé sur place

- par un simple cordon de butyle (mastic élastomère) préformé ou extrudé sur place et renforcé de vis de couture
 - Mise en place un élément d'interposition entre panne et tôle de type joint adhésif néoprène à cellules fermées..
 - Une spécification de nettoyage sera fournie au client, insistant en particulier sur les zones sensibles que sont les varangues, sous faces et débords.

IV-8 Restrictions et incompatibilités spécifiques au zinc

La préconisation technique des produits des couverture en tôles zinc ondulée indiquera que :

- Le contact direct entre le zinc et l'acier galvanisé est admis.
- Il est impératif de s'assurer de l'absence de contact direct entre le zinc et
 - le béton
 - le plâtre
 - le cuivre
 - l'acier brut
 - le bitume
 - le bois dont le pH <5

IV-9 Stockage

La préconisation technique indiquera que :

- Les colis doivent reposer sur un sol plan à l'aide de traverses facilitant les manutentions.
- Le stockage doit être effectué sous abri ventilé, à l'abri du soleil et de l'humidité et des projections.
- Des dispositions sont prises pour éviter que l'eau ne s'introduise par ruissellement ou par condensation entre les tôles et stagne entre celles-ci. Cette présence d'humidité risquerait de provoquer la formation de tâches sur les surfaces des tôles et fortement altérer la qualité des laques utilisées. Il conviendra donc de tenir les tôles stockées légèrement inclinées dans le sens de la longueur afin de faciliter l'écoulement des eaux.
- Ne jamais stocker plus de 15 jours des tôles avec film de protection. Il doit impérativement être retiré immédiatement après mise en œuvre (sous 3 jours pour le zinc).